

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

**Conseillers en exercice** : 15 / présents 11 / absents excusés : M.VIDAL - A. DABBADIE – T.FOY – C. BAYLE

**Procuration** : M. VIDAL à P. MONTO – A. DABBADIE à C. SAIGNES

### 1 – Délégation du conseil municipal au maire

#### Dépenses de fonctionnement :

Entreprise DARRIET : 3 481.20 € (travaux d'électricité)

Entreprise TRESAUGUE : 2 400.00 € (travaux de voirie)

#### Dépenses d'investissement :

Entreprise MALANDIT : 14 028.00 € (travaux de voirie)

Entreprise MALANDIT : 33 605.40 € (travaux de voirie)

### 2 – Délibérations

#### ● **Choix du bureau d'étude pour la CAB**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 08 décembre 2020 par délibération n°40-2020, il a été décidé de candidater pour une Convention d'Aménagement de Bourg n°2. Le Conseil Départemental a retenu la candidature de la commune de Savignac.

Ainsi, conformément au code des marchés publics, une consultation fût lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 15 octobre 2021 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 octobre 2021 à 17h00. Onze offres ont été déposées.

Les onze offres furent analysées par la commission d'appel d'offre et l'architecte du CAUE.

A l'issue de cette analyse, trois bureaux d'études ont été convoqués pour une audition :

Suite à ces auditions, il a été décidé de retenir le bureau d'étude **WEYLAND Myriam**.

L'offre de ce dernier s'élève à 13 900.00 € HT soit 15 860.00 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de confier les études concernant la CAB 2 au groupement de bureaux d'études dont le mandataire est le bureau d'étude WEYLAND Myriam.

<b>Vote:</b>	<b>POUR : 13</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
--------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### ● **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Le conseil municipal dans le cadre de la CAB 2 a recruté un bureau d'étude.

Pour cela il est proposé de solliciter l'aide pour le financement du bureau d'étude sélectionné de la CAB 2 auprès du Conseil Départemental de la Gironde

Après avoir pris connaissance du choix du bureau d'étude WEYLAND Myriam, du montant de l'offre, soit :

Montant de l'offre **13 900.00 € HT soit 15 860.00 € TTC**

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

De solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde correspondant

à 65 % (plafonné à 12 000.00 €) de cet investissement et application du coefficient de solidarité de 1.05 soit 8 190.00 €

d'assurer le financement de ce projet comme suit :

- aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée : 8 190.00 €
  - Autofinancement 7 670.00 €
- TOTAL 15 860.00 €

Vote:	POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------	-----------	------------	----------------

### 3 – Compte rendu des commissions

#### Commissions communales

##### **Social** : P. SÉQUIER

Le goûter de Noël est annulé au vue des circonstances sanitaires actuelles.

Les ateliers concernant la fracture numérique n'ont pas eu lieu car il n'y a pas eu d'inscriptions ; problème de communication.

Le sujet de la sécurité routière pourrait être travaillé avec la population ; rien n'est acté sur ce projet.

Le bus de l'APEFEM ne sera plus présent sur la commune de Savignac.

##### **Environnement** : P. SÉQUIER

La campagne de distribution de pièges à frelons sera renouvelée l'année prochaine.

Un projet de plateforme de déchets sur la commune à destination du SICTOM est en discussion.

L'association l'Auringleta propose une intervention.

##### **Bâtiment** : P. MONTO

Les travaux à la salle des fêtes par l'entreprise GERBEC ont débuté.

#### Commissions intercommunales et syndicats

##### **Syndicat transport de corps** : S. PUTCRABEY

Le fourgon est stationné dans un séchoir à Barie. Le syndicat est à la recherche d'un nouveau local pour garer le fourgon car le sol du séchoir est en terre battue. Le véhicule est donc souvent sale. Sur l'année 2021, il y a eu 10 vacations dont 3 à Savignac. Il est important de rappeler l'existence de ce service à la population. Les pompes funèbres doivent fournir aux communes un devis comprenant les prestations de bases.

L'employé de la commune de Pondauret ne fera plus le transport de corps ; un agent de la commune d'Auros est intéressé pour passer la formation.

##### **SICTOM** : S. PUTCRABEY

Une hausse des tarifs de 4% sera appliquée en 2022.

Il est important de continuer de valoriser le compostage. Il faudrait qu'il y est un composteur par école.

Des usagers recommencent à faire brûler malgré l'interdiction.

Concernant les déchetteries, depuis l'instauration du système de carte une baisse du tonnage et une baisse de fréquentation a été constatée. Un nouveau centre de tri va être créé d'ici 2023 sur la commune de Saint Denis de Pile.

Le SEMECTOM va porter plainte contre VEOLIA pour abus de pouvoir.

##### **SIAEPA** : B. MARQUETTE

Concernant l'eau potable ; Véolia a demandé un avenant au contrat.

Les travaux d'assainissement sont toujours en cours sur la commune. Dans le bourg les travaux seront arrêtés le 17 décembre 2021.

**Sport** : F. GARCIA

Sur l'année 2021 il y a eu 30 % de licenciés en moins. Les dossiers de subventions sont à retourner avant le 31/01/2022.

Cap 33 va être renouvelé avec un chef de centre et quatre éducateurs.

L'école multisport va démarrer. Le temps libre multisport commence en septembre.

Le skatepark de La Réole est très utilisé et très fréquenté.

**SIVU** : F. GARCIA

Le syndicat va faire appel auprès des communes de la somme de 1.90€ par enfant et non 2.15€ comme il était prévu. Le SIVU réfléchit à former des chauffeurs de bus (financer la formation) car il y a des difficultés à trouver des chauffeurs.

**Économie** : F. GARCIA

L'objectif pour l'année 2022 est de mieux accompagner les demandes et les acteurs du territoire. Sur le territoire, il y a 2334 demandeurs d'emploi dont 330 bénéficiaires du RSA.

Cela représente : 59 % d'actifs et 43 % en activité.

En 2020 il y a eu 211 créations d'entreprises sur le secteur.

Les services économie, tourisme, culture ont une volonté de transversalité pour l'année 2022.

**Électricité** : B. MARQUETTE

Un marché pour choisir le maître d'œuvre a été passé. Il y a eu deux réponses. C'est la proposition du SDEEG qui a été retenue.

Deux dossiers concernant le plan de relance ont été faits :

- basse tension accidentogène
- super chargeur double borne pour le parking de covoiturage.

Le poste source d'Aillas a été mis en service le 17 novembre 2021 avec une période d'essai de 6 semaines. La formation des agents sur ce poste débutera début janvier 2022.

Lors des demandes d'urbanisme, au-delà de 2 demandes et si le réseau n'est pas suffisant, le syndicat demandera une participation à la commune à hauteur de 40% (dans le cas d'un lotisseur la prise en charge sera à 100% pour ce dernier).

**Bâtiment communautaires**: E. ESTEVES

Les travaux de 2021 ont concerné les multi accueils et les ALSH pour un montant de 97 975.00 € TTC dont 16 060.00 € pour Savignac. La climatisation est prévue pour les structures enfance jeunesse.

**Voirie communautaire**: P. MONTO

Concernant les travaux 2021 : ils ont tous été réalisés ; le budget a été consommé.

Les ouvrages hydrauliques ne sont pas en bon état ce qui a engendré deux dépenses imprévues au budget.

**SIRP** : P. MONTO

Le remplacement du plancher bois par un plancher ourdis à l'école de Savignac a été chiffré : 84 000.00 € HT.

M. le Maire a rendez-vous avec M. le Sous-Préfet lundi pour une demande de DETR.

Le prix du repas à la cantine va augmenter en 2022 de 0.20 €.

Le RIFSEEP pour les agents du SIRP sera mis en place en cours d'année 2022.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 décembre pour procéder à l'ouverture des plis concernant le marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école de Savignac.

Ce marché est composé de 7 lots pour lesquels des remises de prix ont été déposées. L'architecte doit maintenant procéder à l'analyse et nous proposer le choix des entreprises retenues en janvier.

#### **4 – questions diverses**

A partir de 01 janvier 2022, les prestations d'urbanisme réalisées par la CDC seront payantes.